

---

---

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet d'agrandissement de la marina du  
Centre de villégiature Dam-en-Terre**

**Dossier 3211-04-062**

**Le 21 décembre 2016**

*Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement de la marina du Centre de villégiature Dam-en-Terre répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
1 <sup>er</sup> mai 2015	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
7 mai 2015	Délivrance de la directive
4 décembre 2015	Réception de l'étude d'impact
21 avril 2016	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
29 août 2016	Réception du document de réponses aux questions et commentaires
9 décembre 2016	Réception des précisions supplémentaires sur certaines questions par courriel

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

La marina actuelle du Centre de villégiature Dam-en-Terre dispose de 90 emplacements et comporte des services permettant d'accueillir les plaisanciers. En dépit de ce nombre d'emplacements, l'initiateur justifie la proposition de son projet afin de :

- Répondre à la forte demande d'emplacements à quai;
- Améliorer les infrastructures d'accueil pour les plaisanciers et les passagers du bateau La Tournée;

- Générer de nouveaux revenus à la marina permettant de viser l'autofinancement du Centre de villégiature Dam-en-Terre.

Pour ce faire, l'initiateur souhaite réaliser son projet par phases.

- Phase 1 : L'aménagement d'un nouvel emplacement à quai pour le bateau La Tournée.

L'emplacement retenu serait situé à l'extrémité du quai municipal existant de façon à ce que le nouveau quai de 3,5 m de largeur et 40 m de longueur soit parallèle à la berge. Il est également prévu d'ajouter une passerelle ainsi qu'une nouvelle section de quai flottant, de 3,5 m de large par 5,7 m de long.

- Phase 2 : L'aménagement de 57 nouveaux emplacements et d'un nouveau quai à essence.

Les nouveaux emplacements seraient des quais flottants équipés d'une passerelle d'accès reliée à une butée en béton armé aménagée sur la berge. Les quais seraient attachés à des blocs d'ancrage disposés au fond de l'eau et couvriraient sur le fond de la baie une superficie d'environ 25 m<sup>2</sup>. En ce qui concerne le quai à essence, il pourrait accueillir deux bateaux à la fois et serait localisé au même endroit que le quai existant. Il aurait 3,5 m de largeur par 15 m de longueur et serait relié par une passerelle au quai en bois existant.

- Phase 3 : Le remplacement des 90 emplacements existants.

En complément du projet d'agrandissement de la marina, le Centre de villégiature prévoit démanteler et reconstruire sa capitainerie.

### **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels, ainsi qu'avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- la Direction générale du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction des aires protégées;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CENTRE DE VILLÉGIATURE DAM-EN-TERRE, Agrandissement de la marina du Centre de villégiature Dam-en-Terre, à Alma, Étude d'impact sur l'environnement, par WSP Canada Inc., décembre 2015, 144 pages et 10 annexes;
- CENTRE DE VILLÉGIATURE DAM-EN-TERRE, Agrandissement de la marina du Centre de villégiature Dam-en-Terre, à Alma, Étude d'impact sur l'environnement, réponses aux questions et commentaires, par WSP Canada Inc., août 2016, 25 pages et 5 annexes;
- Courriel de M<sup>me</sup> Virginie Brisson, du Centre de villégiature Dam-en-Terre, à M. Yvan Tremblay, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 9 décembre 2016 à 11 h 37, transmettant des informations supplémentaires sur certains éléments initialement abordés dans la première série de questions et commentaires, 1 page incluant 1 pièce jointe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de mai 2016.

#### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Yvan Tremblay, M.Sc. Eau**

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

